

COUPE DE VOILE DE MARTINIQUE

AVENANT N°2

L'article 3.1 des annexes aux IC est modifié comme suit :

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au niveau de l'école de voile sur la plage du bourg du Marin ; ils seront **si possible** également mis en ligne à l'adresse : <https://www.clubnautiquedumarin.com/coupedemartiniquedevoile>.

Affiché le 10 mai 2024 à 18h00

Pour les comités de course



Albert LAPIQUONNE